

*Compte rendu synthétique  
Conseils de quartier  
Jeudi 29 septembre 2022 à 19 h 00*

**Quartier : Bleuet**

Elus présents : M. ISSARD, Mme DONADIEU, M. MAZERE

Techniciens présents : M. MATHE, Mme CINTI

Introduction : présentation des projets :

→ **Extinction nocturne**

De nouvelles mesures vont être prises concernant la pollution lumineuse sur le territoire de L'Isle d'Espagnac. A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, l'éclairage public sera coupé de 00h00 à 6h00 du matin et ceci dans un but d'économie. Néanmoins, la mise en avant de l'axe environnemental est prédominante.

Un nouveau décret devrait être publié et serait destiné à rendre obligatoire l'extinction de la publicité lumineuse de 1 heure à 6 heures du matin dans toutes les villes. Cet axe sera à étudier dans les mois à venir.

→ **Présentation du Budget Participatif (BP)**

L'objectif du BP est d'associer les habitants de la ville de L'Isle d'Espagnac à la transformation de la commune. Les administrés auront prochainement la possibilité de proposer des projets pour leur quartier et/ou pour leur ville. Les idées de projets passeront impérativement par les conseils de quartier. Un budget de 50 000€ pour l'ensemble des projets sera alloué.

Rappel du calendrier :

**Novembre 2022** : lancement de la campagne via le bulletin municipal – Flyers

**Décembre 2022** : formulaire de dépôt d'idées accessible sur le site internet

**Janvier 2023** : article dans le bulletin municipal annonçant la collecte des idées de projets. Un formulaire de dépôt d'idées sera distribué en même temps que l'annonce des prochains conseils de quartier.

**Février – mars 2023** : collecte des idées lors des conseils de quartier

**Avril 2023** : étude de recevabilité des projets déposés – les projets retenus feront l'objet d'une communication auprès des habitants(es).

**31 mai 2023** : date limite du vote par correspondance ou dépôt en mairie

**Début juin 2023** : dépouillement

**Mi-juin 2023** : conseil des conseils – annonce des lauréats

Les projets déposés devront porter sur le bien-fondé du quartier et de la commune. Un règlement imposera des critères.

## Retour sur les points abordés lors du conseil commun Azalée/Bleuet du 14 juin 2022 :

**AB8** : constat d'une dégradation générale. Le GrandAngoulême a la gestion des infrastructures et sera donc contacté.

En revanche, la gestion des déchets, du type feuilles mortes, dépend de la commune. Une inspection complète sera réalisée en octobre 2022 par le service de la voirie. Il est nécessaire d'intervenir avant les périodes d'intempéries.

**B9** : un inventaire des rues et de la réglementation sur les camions de 3,5t est en cours.

Le problème réel concerne plus précisément le détournement des véhicules de l'avenue de Montbron à la rue Aristide Briand. Les administrés constatent un nombre de passages de véhicules beaucoup plus élevé. De plus, la limitation à 50km/heure n'est pas respectée.

Monsieur le Maire explique qu'une réunion publique est programmée le 21 octobre prochain à la salle Georges Brassens.

Il est proposé de déplacer le ralentisseur rue Aristide Briand et de le mettre aux normes ainsi que les deux plots en ciments qui paraissent inutiles.

Les administrés soumettent l'idée d'installer d'un miroir et de guider les véhicules via la peinture au sol. Il est également évoqué l'éventualité d'un changement de sens des priorités.

Le carrefour est à revoir dans sa globalité.

Les élus proposent une réunion de rues le jeudi 10 novembre prochain à 17 heures.

La piste cyclable qui remonte la rue Aristide Briand en contre sens est dangereuse au niveau de l'intersection des rues Paul Langevin et Aristide Briand. Il est proposé d'installer un stop pour les cyclistes ainsi qu'une peinture au sol.

Le stationnement est insuffisant.

**B10** : intervention réalisée.

### Autres points abordés par les administrés :

Impasse des colombes : un bateau a été mis en place et le goudronnage de celui-ci est en cours.

Les administrés ne sont pas prévenus de ces interventions et restent bloqués chez eux. Des plaques en tôle seront déposées devant les habitations pour permettre aux habitants de sortir de chez eux.

Poubelles devant l'Eglise : la présence d'un seul conteneur jaune sur le secteur est insuffisante et entraîne des dépôts sauvages.

Conteneur à verre : gestion par le Grand Angoulême. Selon le passage des agents, le verre cassé par terre n'est pas ramassé. Un courrier sera envoyé au GrandAngoulême.

Sacs jaunes : les administrés ne savent plus ce qu'ils ont le droit de mettre dans les poubelles jaunes. Les élus expliquent que s'il y a le moindre doute, les déchets non alimentaires doivent être jetés dans les sacs jaunes. En effet, un contrôle est effectué sur ces sacs tandis que les sacs noirs sont non contrôlés et enfouis.

Un article sur le tri des déchets sera rédigé dans l'Isle Info. Les élus invitent également à se rendre sur les sites internet de Calitom ou du Grand Angoulême pour récupérer des informations.

### → Collecte déchets ménagers d'ici 2023

Des points de collecte vont être aménagés dans les différents quartiers de la commune. Cette nouvelle mise en place concernera, dans un premier temps, les poubelles jaunes.

Pour le quartier Bleuet, il peut être imaginé de créer un point de collecte enterré sur la placette en face de l'Eglise.

Concernant les sacs ou bacs noirs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le tri à la source des déchets alimentaires devient obligatoire. En d'autres termes, les déchets alimentaires seront interdits dans les sacs noirs. Cette interdiction concerne, depuis de nombreuses années, les végétaux qui sont interdits dans les sacs et bacs noirs conformément au règlement de collecte en vigueur.

Code de l'Environnement – Article L 541-21-1 : " Les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de bio déchets sont tenues de mettre en place un tri à la source de ces bio-déchets. "

Une campagne d'information pourrait être lancée auprès des administrés. Les élus proposent de rédiger des articles dans le bulletin municipal sur des éco-gestes.

Gestion et entretien des rivières : la commune est dans l'attente de la signature pour l'acquisition des terrains. Seulement une fois l'acte signé, une intervention en lien avec le SyBRA pourra être programmée.

Etang : une intervention du SyBRA est prévue en 2023.

Les élus remercient les administrés de leur présence. Le prochain conseil de quartier sera consacré au budget participatif et à la mise en place de projets.